

Télécoms : un recours au chômage partiel qui fait jaser

Dans la roue de SFR, qui a pris ses dispositions pour mettre la moitié de ses troupes au chômage partiel, Bouygues Telecom compte faire de même vis-à-vis d'au moins 900 collaborateurs. Orange réfléchit à des mesures similaires.

En pleine crise du coronavirus, les grands opérateurs télécoms n'hésitent pas à pousser le levier du chômage partiel. Cela concerne environ la moitié des troupes de SFR. A *La Tribune*, les syndicats avancent le chiffre de 6.000 collaborateurs, quand l'opérateur, lui, en évoque 5.000.

- Lire aussi : [Coronavirus : SFR veut mettre la moitié de ses troupes au chômage partiel](#)

Pour Xavier Courtillat, délégué syndical CFDT d'Altice France, cette mesure n'est pas justifiée. « *Nous dénonçons vigoureusement le comportement actuel de la direction de notre entreprise, et plus particulièrement l'opportunisme et le cynisme à l'œuvre dans la demande de recours auprès de l'administration d'une mesure de chômage partiel massive* », fustige-t-il par mail. D'après lui, « *l'intégralité des salariés pourrait tout à fait être au travail (à distance), sans que nos dirigeants cherchent à faire payer une grosse partie de la masse salariale par la collectivité nationale, en cette période où la solidarité devrait être à l'oeuvre de manière exemplaire* ».

« Les clients ne résilient pas leurs abonnements »

A côté de SFR, Bouygues Telecom souhaite aussi recourir au chômage partiel. A *La Tribune*, la CFDT précise que près de 900 postes sont déjà concernés. Il y en a d'abord 822 à la direction de la relation client. Il s'agit essentiellement de téléconseillers. La direction de la vente à distance est également concernée, à hauteur de 75 postes. Aux yeux d'Azzam Ahdab, délégué central CFDT de Bouygues Telecom, cette décision apparaît incompréhensible. « *Cela va amputer les salaires des gens* », déplore-t-il. Sachant que les collaborateurs concernés par le chômage partiel ne toucheront que 84% de leur salaire. « *Cela va aussi avoir des conséquences, plus tard, sur leurs points de retraite, sur l'acquisition de jours de RTT, sur le calcul de leurs primes...* », égrène-t-il.

La mesure est d'autant plus déplorable que, selon le syndicaliste, la crise du coronavirus n'aura pas d'impact sur le chiffre d'affaires lié aux clients particuliers. « *Les clients ne résilient pas soudainement leurs abonnements*, affirme-t-il. *Au contraire, la période montre que les connexions explosent, et les forfaits avec.* » Ainsi, pour d'Azzam Ahdab et la CFDT, la situation économique de Bouygues Telecom ne justifie pas que le groupe bénéficie de la solidarité nationale.

Une réunion prévue vendredi chez Orange

D'après lui, Bouygues Telecom devrait privilégier une autre voie : « *la direction devrait faire confiance aux salariés de la relation client et leur donner la possibilité de télétravailler*, dit-il. *Cela permettrait d'éviter de les exposer au coronavirus, tout en maintenant l'activité professionnelle.* » Un souhait qui, jusqu'à présent, est resté lettre morte. Dans ce contexte, à la CFDT, [la lettre de soutien et de félicitations](#) envoyée mardi par le gouvernement au secteur des télécoms a suscité un profond agacement. Interrogé par *La Tribune*, Bouygues Telecom se refuse à tout commentaire.

- Lire aussi : [Le gouvernement apporte son soutien au secteur des télécoms](#)

Chez Orange, le numéro un français des télécoms, des mesures de chômage partiel sont aussi à l'étude. D'après nos informations, le sujet sera discuté vendredi lors d'une réunion entre la direction et les syndicats. Chez Iliad, la maison-mère de Free, il ne serait guère surprenant que l'état-major songe aussi au chômage partiel. Sollicité par *La Tribune*, le groupe de Xavier Niel se refuse à tout commentaire.

cadre

Liens utiles

[Télécoms : un recours au chômage partiel qui fait jaser](#)